DÉPARTEMENT VAL-DE-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 16 février 2023

N° 10

Rapport annuel pour l'égalité des femmes et des hommes à Saint-Maur-des-Fossés / Bilan Année 2021-2022

Membres composant le Conseil Municipal	49	Télétransmission Préfecture Nomenclature : 4.1
Membres en exercice	49	Numéro : 094-219400686-20230216- lmc135188-DE-1-1
Membres présents	43	
Membres excusés et représentés	5	Date réception : 21 février 2023
Membre absent non représenté	1	
Pour	48	
Contre	0	
Abstention	Ô	
Ne prend pas part au vote	Ö	

Le 16 février 2023 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS. Maire, au nombre de 43, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 10 février 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Etaient présents:

Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, Mme Hélène

Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, Mme Hélène LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoints
M. Jean-Marc BRETON, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loic KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

M. Julien KOCHER qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, Mme Pascale MOORTGAT qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc BRETON, Mme Lydia DE LISE qui a donné pouvoir à M. Vincent PUIG, Mme Hélène FEO qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le

Etait absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS.



N° 10

OBJET : Rapport annuel pour l'égalité des femmes et des hommes à Saint-Maurdes-Fossés / Bilan Année 2021-2022

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi nº83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU la Loi n°2014-783 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

VU le Décret du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités,

VU la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, disposition relevant du droit européen,

VU le Protocole d'accord du 8 mars 2013 entre l'état et les organisations syndicales des 3 fonctions publiques,

CONSIDERANT QUE:

En application de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les communes sont tenues de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement au débat d'orientation budgétaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes, tel que joint en annexe.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 16 février 2023, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.



Nº 10

OBJET : Rapport annuel pour l'égalité des femmes et des hommes à Saint-Maurdes-Fossés / Bilan Année 2021-2022

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire Compte tenu de la réception en Préfecture le 21 février 2023 et de la publication électronique le 23 février 2023

Le Directeur Général des Services

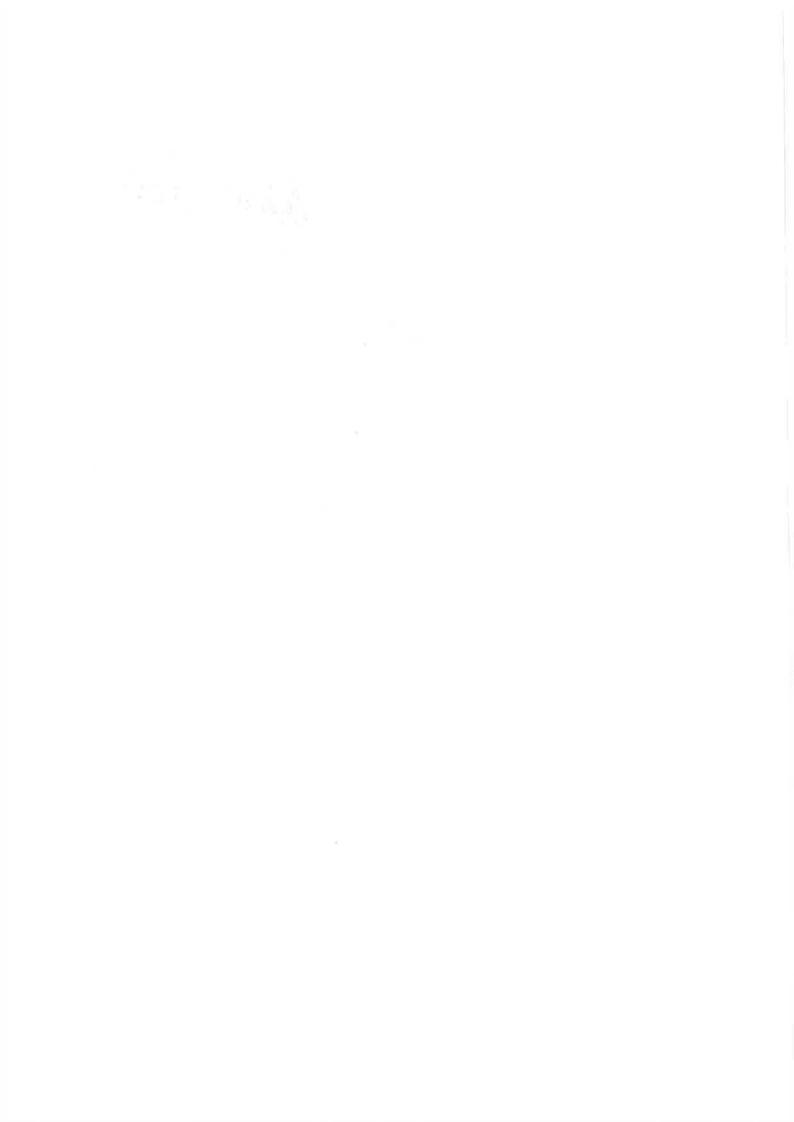
Sylvain BERRIOS

Le Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN,
43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex Téléphone: 01 60 56 66 30 - Télécopie: 01 60 56 66 10, ou par Télérecours
Citoyen (https://citoyens.telerecours.fr),dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ; d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire — Hôtel de Ville —

Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.





Bilan Année 2021-2022

Rapport annuel pour l'égalité des femmes et des hommes à Saint-Maur-des-Fossés

Table des matières

Environnement législatif et règlementaire	4
Première Partie Mesures en direction de la population	5
Axe 1 Lutter contre les violences faites aux femmes	5
Axe 2 Favoriser et promouvoir une culture d'égalité	6
Axe 3 Améliorer l'articulation des temps de vie et accompagner dans la parentalité	7
Axe 4 Se mobiliser autour du dépistage du cancer du sein (Octobre Rose)	8
Deuxième Partie Le combat pour l'égalité au sein du service public	9
2.1 Quelques Indicateurs au 31 décembre 2021	10
2.2 Le Plan d'actions	
Axe 1 Lutter contre les préjugés	13
Axe 2 Lutter contre les violences issues de préjugés	
Axe 3 Améliorer l'articulation des temps de vie	15
Axe 4 Favoriser, promouvoir et diffuser une culture de l'égalité	16
Axe 5 Développer la mixité	17
Conclusion	18

Depuis 1946, l'égalité entre les femmes et les hommes est reconnue comme un principe constitutionnel : «La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ». Ce droit constitutionnel a été conforté par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui proclame en 1948 la pleine égalité entre femmes et hommes au niveau international. Malgré un important corpus législatif et des mesures visant la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, certaines disparités subsistent. Egalité et condition féminine demeurent des sujets de société.

Depuis la deuxième moitié du XXème siècle, le monde professionnel, dans le secteur public comme dans le secteur privé, a connu de profondes mutations avec, entre-autres, l'arrivée des femmes sur le marché du travail. Pour autant, de réelles inégalités perdurent, souvent au détriment des femmes : concentration plus forte de l'emploi féminin dans certains secteurs d'activité, difficulté d'accès pour les femmes aux postes les plus élevés de la hiérarchie, etc... Les collectivités territoriales, comme d'autres organisations publiques ou privées, peuvent être concernées par ce diagnostic, même si les règles du statut permettent de garantir l'égalité de traitement (grilles de la fonction publique).

La ville de Saint-Maur-des-Fossés s'est engagée dans le combat pour la protection des droits des femmes. Elle le fait certes au sein des services municipaux, mais bien au-delà en soutenant les acteurs de la société civile qui contribuent à la défense des droits des femmes.

Le présent rapport répond d'une part à l'obligation légale prévue à l'article 61 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, mais surtout il permet de mettre en valeur les engagements de la commune en la matière.

Ce rapport ne reflète pas l'exhaustivité des actions entreprises par la collectivité en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes mais met l'accent sur les actions majeures initiées en se questionnant sur les pratiques afin d'améliorer la force des dispositifs.

La démarche portée par la ville repose sur l'identification des points de blocage obstruant la pleine égalité femme-homme, en définissant, en retour, des objectifs portés par des actions. Le rapport met en exergue ces objectifs tout en s'attachant à distinguer les actions menées au sein des services municipaux et celles qui seront soutenues dans la ville.

ENVIRONNEMENT LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

- Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, disposition relevant du droit européen,
- Loi nº83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
- Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,
- Protocole d'accord du 8 mars 2013 entre l'état et les organisations syndicales des 3 fonctions publiques,
- Décret du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités.

PARTIE 1: MESURES EN DIRECTION DE LA POPULATION

☑ Action réalisée

Action en cours de réalisation

Réflexion en cours

Axe 1 Lutter contre les violences faites aux femmes

Informer sur les situations de violences faites aux femmes et orienter les femmes victimes de violences vers des dispositifs d'aide.

Actions réalisées :

- Dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre,
 - o organisation d'un Théâtre participatif autour de la thématique « Silence on frappe ». Le débat théâtral avait pour objectif de faire comprendre le processus de l'emprise et d'envisager les moyens d'en sortir pour retrouver une autonomie, tout en mettant en évidence le rôle des réseaux d'aides,
 - projection du film « Mon Roi » de la réalisatrice Maïwenn,
- Participation de la Ville à des groupes de travail de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois consacrés aux droits des femmes sur différents axes en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (violences faites aux femmes, promotion de la représentativité des femmes, lutte contre les violence de genre...). Préparation d'un plan d'actions pluriannuel.
- Signature d'une nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour la période 2022-2026 : ce document définit notamment les axes stratégiques de lutte contre les violences faites aux femmes et les violences sexuelles.
- Organisation d'une réunion sur les violences conjugales présidée par Monsieur le Maire le 17 juin 2021 et réunissant une vingtaine d'acteurs (Police Municipale, C.C.A.S, CIDFF, Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois, Médecine Légale, EDS Joinville-le-Pont, CLSPD, Maison des familles et de la Parentalité, Associations).
- Ouverture d'un lieu d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales. La ville soutient le centre d'information des droits féminins et familiaux en mettant à disposition un local, tout en contribuant à son financement via le Fond de compensation des charges territoriales.
- Création d'une page web sur le site de la ville consacrée aux droits des femmes et aux violences faites aux femmes.
- Mise à disposition de plaquettes d'information et diffusion de toutes les informations des associations.
- ☑ Affichage des numéros d'urgence.

Actions en cours de réalisation :

- Former l'ensemble des policiers municipaux au sujet des violences faites aux femmes pour permettre l'orientation des victimes vers un accompagnement adapté.
- Associer les acteurs de la société civile au sein du groupe dédié à la lutte contre les violences intraconjugales et familiales du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
- ☐ Identifier, renforcer et mieux faire connaître les acteurs locaux (CIDFF, Maison de la Justice et du Droit...).

Réflexions en cours :

Démocratiser l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du quartier des Rives de la Marne par des séquences d'information conduites en lien avec les acteurs associatifs partenaires de la collectivité. La cohésion sociale est au cœur du Contrat de ville. A ce titre, la Ville fait preuve d'une attention particulière sur tous les risques de dérive qui pourraient intervenir au sein du OPV.

⇒ <u>Favoriser l'accès des femmes victimes de violences à l'hébergement et au</u> logement

Action réalisée :

Mettre à disposition des femmes victimes de violence un hébergement adapté. Le service du logement et le C.C.A.S. mettent à disposition des logements pour les situations signalées.

Axe 2 Favoriser et promouvoir une culture d'égalité

Diffuser une culture d'égalité dans la société

Actions réalisées :

- ☑ Encourager et valoriser l'entrepreneuriat féminin par l'intermédiaire de l'Ephémère la Galerie et l'Ephémère la boutique qui mettent en avant les œuvres d'artistes-peintres ou de créatrices de mode.
- ☑ La Ville soutient le sport de haut niveau féminin, en allouant aux athlètes féminines des subventions identiques à leurs homologues masculins. 9 athlètes sur les 15 bénéficiaires des contrats de performance sont des femmes.
- ☑ La ville met à disposition des athlètes de haut niveau des équipements de qualité et des subventions indispensables à leur bon fonctionnement (football, handball...). La ville accueille des compétitions de sport féminin d'ampleur nationale et internationale.
- ☑ La ville dans sa communication grand-public ne distingue pas, ni ne discrimine. Avoir une communication visuelle pour permettre l'acceptation des femmes et des hommes dans certains métiers (petite enfance, propreté urbaine).

Action en cours de réalisation :

Continuer de promouvoir la pratique du sport féminin dans les meilleures conditions et contribuer à sa valorisation quelles que soient les disciplines.

Valoriser la place de la femme dans la vie culturelle

Actions réalisées :

Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes,

 Exposer 15 portraits de Saint-Mauriennes d'hier et d'aujourd'hui, autour de l'Hôtel de Ville, pour mettre en avant leurs engagements.

Organiser une conférence sur les compositrices de musiques classiques avec des personnalités qualifiées et des acteurs culturels de la ville.

- ☑ Mettre en avant l'apport d'artistes féminines dans l'histoire des arts :
 - o Fémina Pictura « Les femmes au chevalet »,
 - « George Sand, Femme et Lettres ».

- ☑ Mettre à l'honneur des figures féminines qui ont marqué l'histoire de la Ville (Exposition Germaine Tillion à la Médiathèque et conférence).
- Proposer des pièces de théâtre ou des films traitant de la place de la femme dans la société dans la programmation de l'EPIC.
- ☑ Inclure dans la programmation culturelle la question du droit des femmes.

Accompagner la réflexion des plus jeunes sur le principe d'égalité et poursuivre l'égal accès des jeunes enfants à l'ensemble des activités

Actions réalisées :

- Conduire des actions d'information dans les établissements scolaires sur les risques des réseaux sociaux.
- Proposer le thème « 0 cliché» au concours Ecrivains en Herbe en 2021 parmi deux thèmes possibles pour ouvrir la réflexion sur les stéréotypes.
- ☑ Permettre la pratique des loisirs, dès le plus jeune âge, sans distinction.

Action en cours de réalisation :

Proposer un encadrement mixte quelle que soit l'activité. La ville assure la surveillance et l'encadrement des activités sans considération de sexe ou d'âge.

Réflexions en cours :

- Sensibiliser les personnels encadrants les plus jeunes à l'importance d'avoir une communication sans préjugés.
- Proposer des échanges avec les jeunes autour de leurs représentations
- Dans le cadre de l'accueil périscolaire, proposer des activités visant à lutter contre les préjugés sexistes.
- Associer les instances participatives (Conseil municipal des enfants ...) à la réflexion sur l'égalité.

Axe 3 Améliorer l'articulation des temps de vie et accompagner dans la parentalité

Actions réalisées :

- Ouverture en 2021 d'un espace d'accueil pour recueillir la parole et accompagner parents et jeunes (Maison des familles et de la parentalité). Mise à disposition d'un service de soutien à la parentalité : soutien individuel avec une référente parentalité ou un psychologue sur rendezvous, permanence d'écoute téléphonique, échanges entre parents sur des thèmes variés.
- Ontinuer de proposer un plus grand choix et un plus grand nombre de modes de garde. La ville assure une offre de garde diversifiée.
- ☑ Favoriser l'articulation des rythmes de vie des familles et accompagner les horaires étendus et atypiques en adaptant les horaires de garde ou d'accueil à la vie professionnelle de chacun des parents. Les amplitudes horaires du service public garantissent les possibilités d'emploi des parents.

Axe 4 Se mobiliser autour du dépistage du cancer du sein (Octobre Rose)

Actions réalisées:

- Organiser, avec l'association saint-maurienne Souffle Rose, une marche « Rose » sur les bords de Marne pour sensibiliser le plus grand nombre à l'importance du dépistage du cancer du sein.
- Organiser une conférence avec une dizaine d'intervenants à l'Hôtel de Ville sur le dépistage, les traitements et l'accompagnement du cancer du sein pour informer le grand public.
- ☑ Eclairer en rose les abords des bâtiments municipaux, entrées de ville et places.
- ☑ Soutenir des associations accompagnant des femmes touchées par le cancer du sein et sensibilisant à l'importance du dépistage.

PARTIE 2 : LE COMBAT POUR L'EGALITE AU SEIN DU SERVICE PUBLIC

La ville de Saint-Maur-des-Fossés a la volonté de garantir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et de favoriser le développement de la mixité professionnelle qui constitue un facteur d'enrichissement collectif et un gage d'égalité salariale. Si le système de rémunération, reposant sur des grilles indiciaires interdit toute discrimination, la ventilation entre métiers, filières, ainsi que le déroulement de la vie familiale constituent parfois des freins à l'expression de ce droit fondamental.

Définition de l'égalité professionnelle : l'égalité professionnelle doit permettre aux hommes et aux femmes de bénéficier d'un traitement égal en matière d'accès à l'emploi, d'accès à la formation professionnelle, de qualification, de classification, de promotion, de rémunération et de conditions de travail. Cette définition s'appuie sur deux principes fondamentaux :

- ⇒ L'égalité des droits entre femmes et hommes, impliquant la non-discrimination entre les agents en raison de leur sexe (de manière directe ou indirecte).
- ⇒ L'égalité des chances visant à remédier par des mesures concrètes aux inégalités qui peuvent être rencontrées par les femmes dans le domaine professionnel.

Pour parler d'égalité femmes-hommes, il est indispensable de s'appuyer sur des indicateurs précis : les effectifs, les catégories, les filières, le recrutement...présentés ci -après.

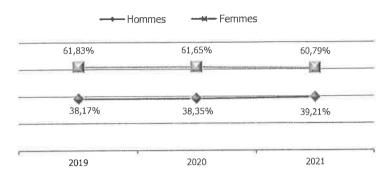
La ville s'engage dans une démarche de nature à garantir l'égalité des droits dans le déroulement de carrière des agents, titulaire ou non. Cette démarche passe notamment par une évolution des mentalités et des comportements de tous (employeur, cadres, responsable RH, représentants du personnel et ensemble des agents) afin de lutter contre les stéréotypes et contre les discriminations qui en découlent.

Le principe de lutte contre les discriminations fondées sur le genre est solidement ancré dans les textes : «aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leur sexe » Loi n°83-634 du 13 juillet 1983.

Le respect de ce principe relève de la responsabilité de chaque employeur public.

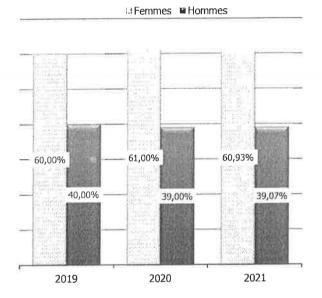
2.1 Ouelques indicateurs au 31 décembre 2021

2.1.1 Evolution globale

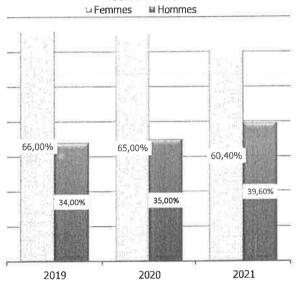


2.1.2 La répartition par statut

Evolution de la répartition des agents **fonctionnaires**

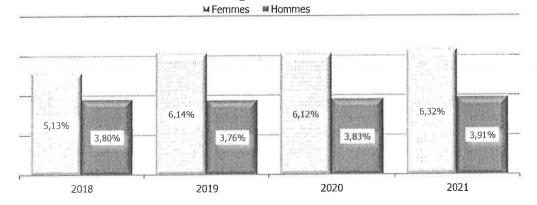


Evolution de la répartition des agents **contractuels**

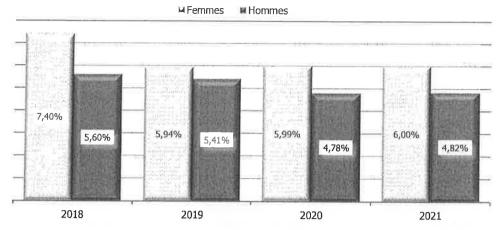


2.1.3 Répartition par catégorie d'emploi

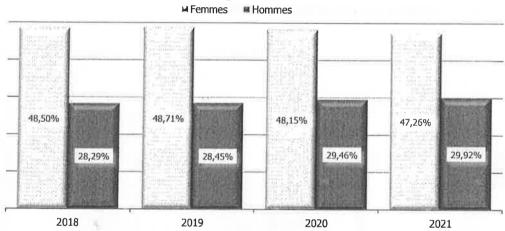
Catégorie A



Catégorie B

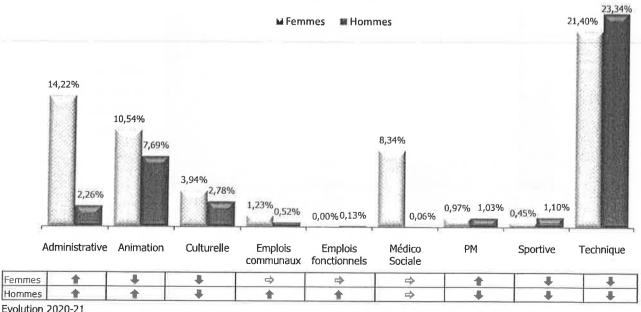






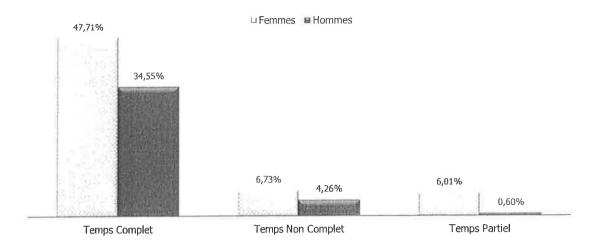
La ventilation des agents dans toutes les catégories témoigne d'une volonté de prendre en considération le mérite sans discrimination de l'âge ou du sexe.

2.1.4 Répartition par filière

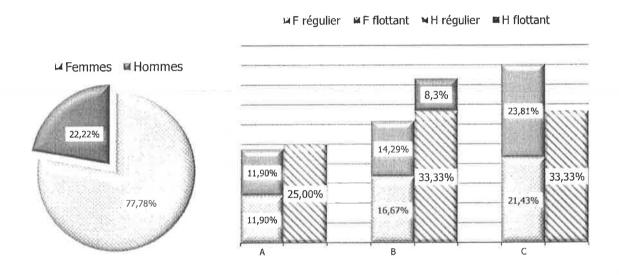


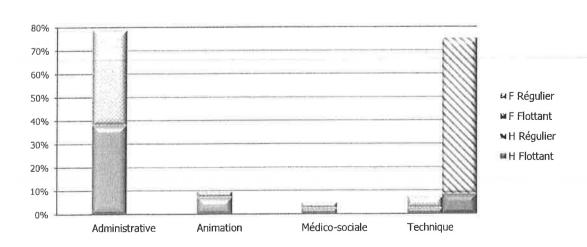
Evolution 2020-21

2.1.5 Répartition par temps de travail



2.1.6 Télétravail par catégorie et filière





2.2: Le plan d'actions

- ☑ Action réalisée
- Action en cours de réalisation
- Réflexion en cours

Axe 1 Lutter contre les préjugés

Différents services et acteurs du service public sont engagés sur et dans cette mission essentielle. Ils couvrent le spectre qui va de l'information, en passant par la prévention, jusqu'aux procédures d'alerte.

Avoir une communication interne sans préjugés

Actions réalisées :

- ☑ Féminiser ou masculiniser les titres, fonctions notamment pour les offres d'emploi, avis de vacance de poste, les documents et supports produits par la direction des ressources humaines. La ville recrute sans distinction de sexe ou d'âge.
- ☑ Veiller à une représentation équilibrée des femmes et des hommes sur tous les documents internes : Actualités RH, notes de service, brèves...

Travailler en profondeur sur les mentalités

Actions réalisées :

- ☑ Mise en place d'un module de formation d'une journée sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations et les stéréotypes. Le module a été adapté en fonction du public ciblé :
 - o cadres, encadrant, agents RH,
 - agents en contact avec le public.
 - o agents des services réalisant des accueils dits sensibles.
- Former les encadrants et les agents à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations.

⇒ Eviter d'orienter le choix d'un recrutement ou d'une mobilité

Actions réalisées :

- ☑ Aborder les profils de poste en objectivant les compétences requises et en excluant toute disposition susceptible de porter discrimination.
- ☑ Acquérir un logiciel de recrutement visant à faciliter le traitement des candidatures.

Réflexion en cours :

Former les membres des jurys de recrutement pour prévenir les actes ou propos discriminatoires. Si le respect est au cœur des procédures de recrutement, qui n'a donné lieu à aucune procédure, une sensibilisation aux enjeux de l'égalité et de la parité est envisagée.

⇒ Briser le tabou lié à l'emploi dans certains métiers

Actions en cours de réalisation :

- ☐ Aménager les locaux, adapter les outils de travail et les EPI.
- ☐ Accompagner les encadrant(e)s vers la mixité.

Réflexions en cours :

- Travailler sur les fiches de poste en identifiant les similitudes de compétences.
- Créer des quizz destinés à sensibiliser tous les publics (à intégrer dans chaque communication).

Axe 2 Lutter contre les violences issues de préjugés

Actions réalisées :

- ☑ Assurer une protection des victimes de violence.
- ☑ Mettre en œuvre une procédure de signalement.

Actions en cours de réalisation :

- Développer la coordination des services pour la prise en charge d'agent(e)s victimes de violence.
- ☐ Améliorer la prévention des actes de violence.
- Dédier un(e) référent(e) et un lieu de partage. Si la mise en œuvre de la procédure a permis de définir un chemin, avec diffusion par intranet après échange avec les organisations syndicales, il convient de mieux faire connaitre le dispositif.

Réflexion en cours :

- Diffuser des articles sur les violences faites aux femmes dans les supports de communication interne.
- ⇒ Sensibiliser les agent(e)s d'accueil sur les situations des violences faites aux femmes

Réflexions en cours :

- Favoriser la formation de l'ensemble des professionnels (agent(e) d'accueil, gardien(ne)).
- Sensibiliser les référents ressources humaines.

Axe 3 Améliorer l'articulation des temps de vie

Le service public est porté par des femmes et des hommes. Si l'obligation de se consacrer à sa charge constitue un principe essentiel, la ville a déjà expérimenté des ateliers destinés à accompagner les agents aidants. Elle veille surtout à permettre à chacun et chacune de pouvoir poursuivre son activité lorsque certaines situations familiales pèsent sur celle-ci. Ainsi, la mise en place du télétravail, mais aussi le déploiement des horaires variables constituent des étapes-clés de ce processus dans les 12 derniers mois.

Respecter l'équilibre entre la vie professionnelle et vie privée

Actions réalisées :

- ☑ Mettre en place le télétravail.
- Mettre en place les horaires variables. Le lancement expérimental de la gestion automatisée du temps de travail va permettre de déployer cette possibilité qui facilite la vie de famille et in fine l'égalité.
- ☑ Rédiger une charte du temps « Règlement du Temps de Travail ».

Réflexion en cours :

Réaliser un diagnostic dans les services en tension.

Améliorer l'information sur les effets du temps partiel et du congé parental

Actions en cours de réalisation :

- ☐ Transmettre les fiches informations pratiques RH, précisant les incidences sur la carrière et sur la retraite.
- Organiser un entretien avec un(e) référent(e) ressources humaines.
- Systématiser l'entretien professionnel avant et après le départ en congé maternité et/ou parental.

Améliorer l'égal accès à la formation professionnelle

Action réalisée :

Adapter les sessions de formation aux rythmes habituels de travail, en évitant les vacances scolaires et les mercredis.

Action en cours de réalisation :

☐ Ajuster le plan annuel de formation aux fiches d'évaluation.

Réflexion en cours :

Evoluer vers une égale répartition des budgets de formation et communiquer plus largement sur les offres de formation.

⇒ Etre un employeur qui donne l'exemple et impulse la culture d'égalité entre les femmes et les hommes

De même que la bienveillance constitue un axe majeur de la formation des managers, et un point de vigilance de la municipalité, l'égalité est au cœur de ses réflexions qui précèdent le déploiement des actions.

Action réalisée :

☑ Favoriser une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes dans les instances du dialogue social et dans l'encadrement supérieur. Sans préjudice de la compétence, la ville assure déjà une représentation équilibrée des deux sexes dans son fonctionnement interne, comme en témoignent les graphiques transmis dans la première partie.

Réflexions en cours :

- Adresser une documentation sur l'égalité professionnelle aux entreprises titulaires de marchés publics.
- Mettre en place un groupe de suivi et d'évaluation du plan d'actions égalité femmes et hommes.

Accompagner les femmes dans leur évolution professionnelle et amener les managers à une réflexion sur l'égalité

Actions réalisées :

- Poursuivre la politique de déprécarisation des agents contractuels, vacataires, à temps non complet. La ville, après avoir accordé la prime de service public aux agents contractuel et contractualisé des vacataires, tout en appliquant les textes relatifs à la « cédéisation », entend poursuivre cet effort.
- ☑ Assurer une représentativité des femmes dans l'encadrement supérieur.

Action en cours de réalisation :

☐ Travailler sur la mixité de métiers cibles.

Réflexion en cours :

Développer la communication sur les droits et obligations.

Communiquer par tous les moyens

Actions réalisées :

- ☑ Communiquer autour de la journée internationale contre les violences faites aux femmes.
- ☑ Rassembler autour de la journée internationale contre le cancer du sein.

Réflexion en cours :

Mobiliser autour de la journée internationale pour les droits des femmes.

Axe 5 Développer la mixité

Au sein même du service public, certaines représentations freinent les aspirations des agents. La ville s'engage pour permettre à chacun et chacune d'exercer ses fonctions en raison de sa formation, de ses qualités et de son engagement sans considération de son origine, ni de son sexe.

⇒ Valoriser la mixité des métiers

Actions en cours de réalisation :

- Repérer les métiers dits « masculins » ou « féminins » au sein des directions et identifier les freins à leur mixité.
- ☐ Favoriser l'intégration de personnel féminin dans les métiers et inversement.

Réflexion en cours :

Mettre en avant des témoignages de femmes exerçant ces postes.

⇒ Développer les actions de formation et de sensibilisation

Action en cours de réalisation :

☐ Sensibiliser les femmes sur la prise de responsabilité.

Réflexion en cours :

Reportage sur les binômes femmes-hommes effectuant les mêmes métiers.

CONCLUSION

En déclinant une politique de proximité en faveur de l'égalité au plus proche des concitoyens et en particulier au sein du service public, la ville de Saint-Maur-des- Fossés relève quotidiennement le défi de la lutte contre toutes les discriminations. Ce faisant, elle honore un des principes fondamentaux des institutions républicaines : garantir l'égalité.

Le plan d'actions interne et les mesures en direction de la population prennent en compte :

- La représentation équilibrée des femmes et des hommes dans le processus décisionnel,
- La perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les activités de la ville,
- L'élimination de tous les préjugés, attitudes, femmes-hommes pour arriver à l'égalité, tout en s'attaquant à tous les autres types et formes de discriminations, ainsi qu'au renforcement de la lutte contre les violences sexuelles.

La municipalité espère pouvoir reprendre le rythme normal de ses actions à l'issue de cette crise sanitaire qui a ralenti leur rythme de mise en œuvre.